

**SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU SITE  
D'ARJUZANX**

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le 28/04/2025

ID : 040-200000214-20250416-ARJ\_DL4\_160425-DE



N° 4

**Objet : Communication sur les marchés conclus dans le cadre des délégations confiées au  
Président du Syndicat Mixte**

Le 16 avril 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1<sup>ère</sup> Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Paul CARRERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes :**

- M. Paul CARRERE
- Mme Dominique DEGOS
- Mme Sylvie PEDUCASSE

**Représentant la commune de Morcenx-la-Nouvelle :**

- Mme Isabelle CANTEGREIL
- Mme Martine COULOUDOU
- Mme Christelle GUILHEMSAN

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à M. Paul CARRERE
- M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY à Mme Isabelle CANTEGREIL

Etaient excusés :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Salima SENSOU

Etaient également présents :

- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Emma ORY, Chargée de mission du développement de l'attractivité touristique
  - M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



**Le Comité Syndical,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés passés selon une procédure adaptée,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- de prendre acte de la communication du Président relative à la décision suivante prise dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées :
- . **Marché de travaux portant sur l'entretien forestier d'une propriété du Syndicat Mixte**, selon les conditions suivantes :
  - **Attributaire** : SASU SUHUBIETTE – 1650 Chemin de Lirt à SAINT-LAURENT-DE-GOSSE (40390),
  - **Nature des prestations** : travaux de débroussaillage avec maintien des chênes, pins et autres jolies espèces présentes pour limiter le risque d'incendie, broyage au plus ras du sol et au plus proche des limites dans la mesure de l'accessibilité sur la parcelle cadastrée A n° 537 à Morcenx-la-Nouvelle (site d'Arjuzanx)
  - **Montant du marché** : 13 160,00 € HT
  - **Date de signature du devis par le Président du Syndicat Mixte** : 18 février 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE